

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2009

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 13  
Suffrages exprimés : 17

**L'an deux mille neuf, le vingt deux septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **16 septembre 2009.**

**Présents** : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, ENGEL Stéphane, COURTIN Noël, Adjoint, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, ROUZEROL Valérie, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.

**Absents avec délégation** : MARQUETON Claudie (pouvoir à PEREZ Jean-Claude), CAZIMAJOU Didier (pouvoir à CAZIMAJOU Christiane), BAYLE Stéphanie (pouvoir à MORTIER Pascal), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).

**Absent excusé** : Néant.

**Absents** : HAVERLAN Dominique., DESVAUX Patrick

**Secrétaire de séance** : GIFFARD Ghislaine.

### DELIBERATIONS

#### AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUTOUR DU CHERET AUX ABORDS DU MULTI ACCUEIL DE PORTETS – SIGNATURE DES MARCHES.

Madame le Maire indique au Conseil municipal, que suite à l'appel d'offres lancé le 22 juillet 2009 pour l'aménagement de l'espace public autour du Chéret aux abords du multi-accueil de PORTETS, sept entreprises ont répondu

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ATP	89.984,09 €	107.620,97 €
BTP TITE	116.836,70 €	139.736,69 €
C2TP	95.400,59 €	114.099,11 €
STR	76.211,32 €	91.148,74 €
JEAN PEPIN SA	83.234,60 €	99.548,58 €
SCREG SUD OUEST	84.969,50 €	101.623,52 €
EIFFAGE SUD GIRONDE	84.986,50 €	101.643,85 €

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a tenu une première réunion le 03 septembre 2009 et a procédé à l'ouverture des plis. Une deuxième réunion a eu lieu le 14 septembre 2009 au cours de laquelle l'architecte en charge du projet a présenté son analyse des offres. La CAO a décidé de retenir la proposition de la Société STR pour un montant de 76.211,32 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ayant entendu les explications de Madame le Maire, l'autorise, à l'unanimité, à signer le marché suivant :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Unique	STR – 33370 LOUPES	76.211,32 €	91.148,74 €

#### CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, l'aide financière du Conseil général de la Gironde pour les marchés relatifs à la 1<sup>ère</sup> tranche des opérations envisagées dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg pour l'année 2009, soit « Aménagement des espaces publics aux abords du restaurant scolaires » (action3 b).

### **LAMPADAIRES DE LA ROUTE DES GRAVES (RD 1113)**

Monsieur VACHER présente le projet de remplacement de 11 lampadaires vétustes et à la dépose de 12 lampadaires situés le long de la Route des Graves (RD 1113).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce projet, à l'unanimité et retient la proposition financière du SDEEG soit 39.462,43 € TTC.

Par ailleurs, le Conseil municipal opte pour l'avance remboursable en 10 annuités sans intérêts.

Enfin, le Conseil municipal sollicite l'aide financière du SDEEG à hauteur de 20% du montant des travaux.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.D.C. DE PODENSAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Canton de PODENSAC, dont les modifications portent sur les points suivants :

#### 4° - Politique du logement et du cadre de vie :

Ancien libellé : « Actions en faveur des personnes âgées : portage des repas à domicile »

Nouveau libellé : « Actions en faveur des personnes âgées : portage des repas à domicile – accompagnement »

#### 5° - Création, aménagement et entretien de la voirie :

« Création, aménagement et entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts » : complément au tableau des voies déléguées.

#### 6° - Actions culturelles, sportives et éducatives :

Il est ajouté, à la suite du point « Actions en faveur de la lecture publique » un nouveau point : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'une médiathèque ».

### **BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°7**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, pour permettre le règlement des projets en cours, modifie le budget communal comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Chapitre- Article</i>	<i>Libellé dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitr e Article</i>	<i>Libellé recettes</i>	<i>Montant</i>
65 - 6531	Indemnités des élus	- 183,00 €			
65 - 657362	Subvention au CCAS	183,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Opératio n - Article</i>	<i>Libellé dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Opérati on- Article</i>	<i>Libellé recettes</i>	<i>Montant</i>
215 - 2313	Travaux dans les écoles	5.000,00 €	202 - 1341	D.G.E. (CAB)	35.000,00 €
219 - 2188	Acquisitions diverses	3.500,00 €			
257 - 2313	Travaux divers	800,00 €			
OFI - 20415	Travaux sécurisation réseaux électriques	2.300,00 €			
OFI - 020	Dépenses imprévues	23.400,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>35.000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>35.000,00 €</b>

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association « Le Guidon Portésien » a acheté les ingrédients pour la sangria de la Fête du Port (215,00 €) et organisé la course cycliste de la Fête de la Saint Vincent (500,00 €).

Monsieur Michel COUSSEAU, Conseiller municipal membre de cette association, se retire de la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 715,00 € (soit 215,00 € + 500,00€).

Madame THERON, Maire, présente la demande de subvention de l'association « Le Prado » qui œuvre dans la prévention de la délinquance et qui possède une antenne à PORTETS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de verser la subvention sollicitée, soit 34,30 € à l'association « Le Prado » ;

### INDEMNITE DE FONCTION DE MME FANNY JACQUE

Madame le Maire donne lecture du courrier du 31 mai 2009 de Mme Fanny JACQUE, Conseillère municipale, qui, pour des raisons familiales, demande qu'on ne lui verse plus son indemnité de fonction mais que la somme ainsi libérée soit versée, sous forme de subvention, au CCAS de PORTETS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retire, à sa demande, son indemnité de fonction à Madame Fanny JACQUE, Conseillère municipale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et décide de verser le montant brut de l'indemnité au CCAS de PORTETS sous forme de subvention, soit 182,16 € pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. La subvention au CCAS sera reconduite en 2010 si Madame JACQUE ne demande pas le versement de son indemnité de fonction. Madame THERON indique que Madame JACQUE a versé, par chèque, la somme de 163,95 €, représentant son indemnité nette des mois de juillet, août et septembre 2009.

### TARIFS DES SPECTACLES A L'ESPACE CULTUREL LA FORGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les tarifs des spectacles à l'Espace culturel « La Forge » pour la saison 2009 – 2010 :

Catégories	Tarif plein		Tarif réduit	
A	35,07 € HT	<b>37,00 € TTC</b>	32,22 € HT	<b>34,00 € TTC</b>
B	23,69 € HT	<b>25,00 € TTC</b>	19,90 € HT	<b>21,00 € TTC</b>
C	18,95 € HT	<b>20,00 € TTC</b>	16,11 € HT	<b>17,00 € TTC</b>
D	17,06 € HT	<b>18,00 € TTC</b>	14,21 € HT	<b>15,00 € TTC</b>
E	14,21 € HT	<b>15,00 € TTC</b>	11,37 € HT	<b>12,00 € TTC</b>
F	11,37 € HT	<b>12,00 € TTC</b>	8,53 € HT	<b>9,00 € TTC</b>
G	6,63 € HT	<b>7,00 € TTC</b>	4,73 € HT	<b>5,00 € TTC</b>
Tarif unique	16,11 € HT	<b>17,00 € TTC</b>	13,27 € HT	<b>14,00 € TTC</b>

Le Conseil municipal précise que les tarifs réduits sont proposés :

- aux groupes de 10 personnes et plus
- aux chômeurs (carte ANPE)
- aux Rmistes (carte VITALE portant la mention CMU)
- aux scolaires, étudiants et lycéens (carte de l'établissement d'enseignement)
- aux enfants de 6 à 12 ans et aux parents accompagnants
- **aux personnes âgées de plus de 65 ans**
- gratuits pour les enfants de moins de 6 ans

Le Conseil municipal met en place une carte d'abonnement nominative appelée « Carte du Petit Forgeron » valable pour une saison culturelle, donnant droit aux tarifs réduits pour les spectacles et valable également pour les « soirées contes » et les séances de « Connaissance du Monde ». Le tarif de cette carte est fixé à 5,00 € TTC (4,74 € HT).

### ACHAT GROUPE DE DEFIBRILLATEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'un défibrillateur dans le cadre d'une commande groupée initiée par la CDC de PODENSAC.

La dépense (1.377,21 € TTC) sera imputée à l'article 2188 du programme 170 (Matériel et mobilier divers)

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame THERON**, Maire fait part des remerciements de l'association de gymnastique volontaire pour l'attribution de créneaux horaires supplémentaires à la salle polyvalente, du district de football « Sauternais et Graves » pour la mise à disposition d'une salle et le chaleureux accueil, de M. et MME MILHES, pour l'aide apportée dans la recherche d'un local commercial (ces personnes sont installées dans un local de l'entreprise SULLITRON), de M. CLAVIERE, fondateur de la croisade pour la santé, pour l'accueil réservé à sa manifestation, de la Fondation du Patrimoine, pour l'attribution d'une subvention de 46,00 €.

**Madame THERON**, Maire, indique qu'une subvention, dans le cadre de la DGE, de 35.000,00 € a été accordée à la commune pour les travaux relatifs à l'aménagement du parking du Chéret (1<sup>ère</sup> phase 2009 de la CAB).

**Madame THERON**, Maire, donne lecture de l'ordonnance n°2009-062 du 09 juin 2009 de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) donnant quitus à Monsieur ROUYRE, Trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 juillet 2005 et à Monsieur DELMONT, Trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> août 2005 au 31 décembre 2007. Cela veut dire que les comptes de la commune, tant ceux tenus par le comptable que ceux tenus par l'ordonnateur ont été vérifiés et n'appellent aucune observation de la part de la CRC. Madame THERON s'en félicite ; elle estime que ce rapport apporte une réponse positive à celui qui avait mis en cause sa probité (article dans le journal « Sud-Ouest » du 11 juin 2009)

**Madame THERON**, Maire, donne la composition du nouveau bureau directeur du club de football CASTRES-PORTETS-LANGOIRAN :

Co-présidents	Cyril DANÉY Céline GOUAULT	Secrétaire	Aurélie DESCAT
Président délégué	David GOUAULT	Secrétaire adjoint	Valère MOREAU
Trésorière	Marielle LACASSAGNE	Responsable jeunes	Didier MOLE
Trésorier adjoint	Pascal BOSCHET	Membres	Jean-Luc BRIAND Aurélien GUIRODE David BARTHET

**Madame THERON**, Maire, fait part de l'instruction concernant l'accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP). Elle a chargé Monsieur Pascal MORTIER, Conseiller municipal, de ce dossier. Elle demandera à la DDE si celle-ci est susceptible d'aider la commune.

**Madame THERON**, Maire, fait part des cartes postales reçues de Madame Christiane CAZIMAJOU (Tunisie) et de Monsieur Pascal MORTIER (Venise).

**Madame THERON**, Maire, félicite Madame PANCONI, Présidente, et les membres du bureau du Syndicat d'initiative, pour l'organisation de la Boucle vigneronne le 19 septembre 2009, randonnée qui a permis aux 85 participants de visiter des châteaux, de déguster des vins, d'assister à un concert à l'église de Virelade et de voir, le soir, le mascaret.

**Madame THERON**, Maire, félicite aussi les membres de l'association PORTENSIS qui ont pris en charge le nettoyage du lavoir du chemin de Pommier Doux.

**Madame THERON**, Maire, indique qu'un arbre a arraché le ponton du port et entraîné deux bateaux. Monsieur Hugo DUDIGNAC et Monsieur Sylvain URENA ont pu ramener les bateaux, trouvés échoués à La Pimpane, aidés par Monsieur GANE, qui les a hissés à l'aide d'un tracteur prêté par un éleveur de LATRESNE. Madame THERON a contacté AQUA BERGES, qui s'est déplacé à 23h30 pour arrimer le ponton au port de PORTETS.

**Madame CAZIMAJOU**, Conseillère municipale, fait part des remerciements des jeunes qui ont joué pour la Fête de la Saint Vincent et qui ont été touchés par le mot de félicitations que Madame THERON, Maire, leur a adressé.

**Monsieur VACHER**, Conseiller municipal, indique que de nombreux actes de vandalisme et des vols sont commis dans la commune. La municipalité s'emploie à trouver les moyens d'éviter ces actes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.